

Informations douanières

# Voyager dans le bailliage de Guernesey

## Guide du voyageur



[www.gov.gg/gba](http://www.gov.gg/gba)



Cette brochure ne prétend pas être exhaustive, mais contient des informations générales.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.gov.gg/gba](http://www.gov.gg/gba)**

Cette brochure s'applique uniquement aux marchandises accompagnées. Il s'agit de marchandises que vous transportez vous-même ou dans un véhicule, un avion privé ou un bateau privé et qui sont destinées à votre usage privé ou à être données.

**Pour les importations non accompagnées ou commerciales à Guernesey, veuillez consulter le site [www.gov.gg/gba](http://www.gov.gg/gba).**

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne et créé une nouvelle union douanière avec ses dépendances de la Couronne (Guernesey, Jersey et l'île de Man).

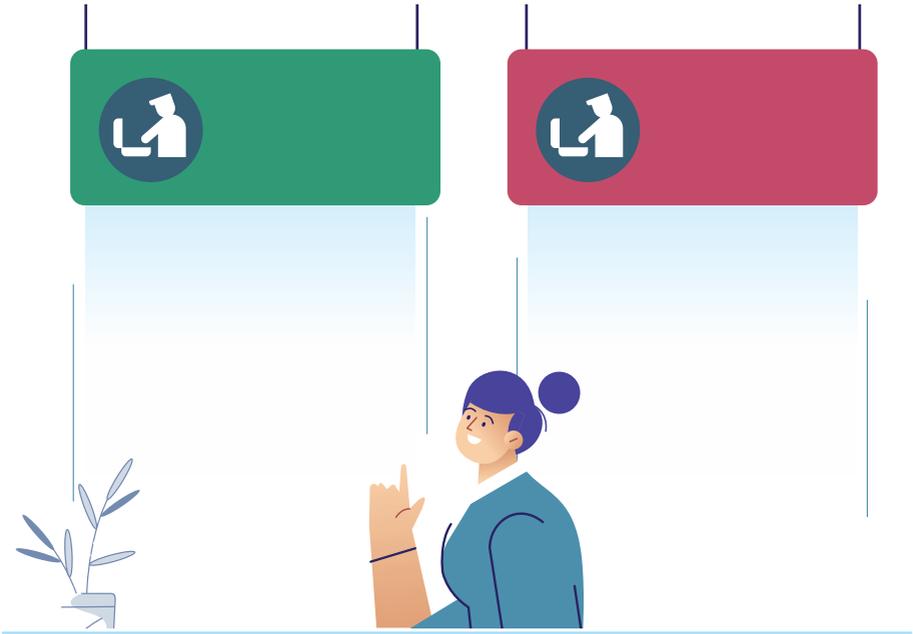
Une frontière a été rétablie entre le Royaume-Uni et l'UE, ce qui signifie que de nouvelles formalités doivent être suivies par le bailliage de Guernesey.

Nous voulons vous aider à faire en sorte que votre entrée à Guernesey par la douane se déroule sans problème.



Vous trouverez des informations détaillées sur la manière et le moment de déposer une déclaration en douane sur le site [www.gov.gg/gba](http://www.gov.gg/gba) ou en scannant le code QR.

# Déclarations



En quittant le canal vert, vous déclarez par vos actions que vous n'avez pas de marchandises interdites ou restreintes, ou des marchandises qui dépassent vos droits d'importation ou d'accises. Si vous avez des marchandises à déclarer ou si vous avez des doutes, rendez-vous à un point rouge.

**Vous, votre véhicule ou votre bateau et vos bagages peuvent être contrôlés pour vérifier que rien ne doit être déclaré. Il peut vous être demandé de**

- **payer tous les frais applicables**
- **renoncer aux marchandises interdites**
- **produire des documents pour les marchandises soumises à restrictions, tels que les licences et les permis**

Le fait de ne pas faire une déclaration en bonne et due forme est punissable et peut entraîner la confiscation des marchandises et/ou une amende.

Si vous faites sciemment une fausse déclaration ou si vous donnez sciemment une fausse réponse à une question posée par un agent public, vous risquez une amende et/ou des poursuites.

Selon la gravité de l'infraction, vous pouvez être arrêté.



**Si vous enfreignez la loi, les marchandises et le véhicule ou le bateau qui les a transportées peuvent être confisqués.**

# Franchises douanières

Il existe des limites à ce que vous pouvez importer du Royaume-Uni ou de l'UE en franchise de droits et de taxes au Bailliage. Si vous importez des marchandises qui dépassent les limites d'exemption ci-dessous, vous serez soumis à des droits d'accise.



## Produits du tabac

200 Cigarettes

- *ou* -

100 Cigarillos

50 Cigars

- *ou* -

250g de tabac à fumer



## Boissons alcoolisées

- 1 litre de spiritueux > 22% ABV

- *ou* -

- 2 litres de spiritueux < 22% en volume (y compris les vins fortifiés, les vins mousseux et les autres liqueurs)

- *et* -

- 4 litres de vin de table tranquille

- *ou* -

- 8 litres de vin de table tranquille si aucun spiritueux, liqueur, vin fortifié ou vin mousseux n'est importé.

- *et* -

- 50 litres de bière ou de cidre (ou une combinaison des deux)

**La franchise sur l'alcool et le tabac n'est offerte qu'aux personnes âgées de 17 ans et plus et ne peut être cumulée.**

# Allocation personnelle



Les marchandises que vous importez pour votre usage privé ou comme cadeaux d'une valeur supérieure à **390 £** sur un service commercial aérien ou maritime ou **270 £** par avion ou bateau privé depuis un pays autre que le Royaume-Uni, Jersey ou l'île.

de Man, doivent être déclarés à la douane et vous pouvez avoir à payer des droits d'importation sur la valeur totale de l'article.

---

## Déclaration de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie

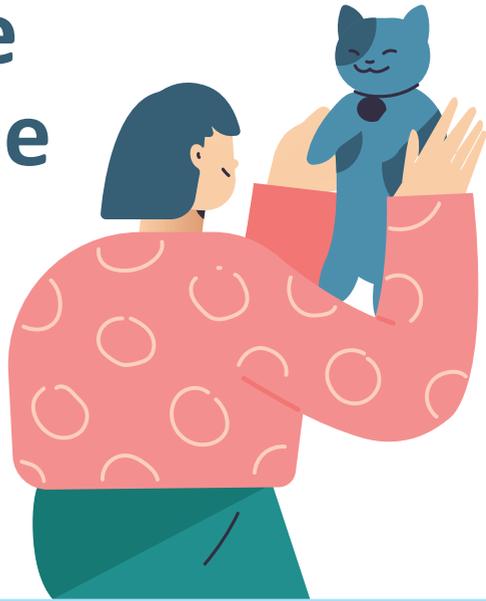
Si vous transportez **10 000 £** ou plus (en espèces ou en équivalents d'espèces de n'importe quelle devise) lorsque vous quittez ou revenez au Bailliage, **quelle que soit votre destination.**

Les formulaires de déclaration des espèces sont disponibles aux points rouges des douanes.



**Vous pouvez être condamné à une amende, à une peine de prison ou aux deux si vous ne vous conformez pas à l'obligation de déclaration des espèces ou si vous fournissez des informations incomplètes ou fausses**

# Voyager avec votre Animal de compagnie



---

## Chats, chiens et furets

Un maximum de **cinq** animaux domestiques à la fois peut accompagner le propriétaire ou la personne en charge de l'animal pendant le voyage.

Les animaux ne doivent pas être destinés à être vendus ou transférés à un autre propriétaire, y compris les animaux de secours.

## Animaux de compagnie, chats, chiens et furets voyageant en dehors de l'Union douanière

Tous les animaux importés dans le bailliage de Guernesey depuis l'extérieur de l'Union douanière doivent être notifiés par écrit à l'avance à l'Office of Environmental Health and Pollution Regulation ; [svo@gov.gg](mailto:svo@gov.gg).

## Les animaux domestiques doivent être munis de l'un des documents suivants lors de leur retour au Bailliage et doivent être déclarés à la douane :

- Un passeport pour animaux en cours de validité
- *ou* -
- Un certificat de santé animale (CSA) délivré au Royaume-Uni ou dans les dépendances de la Couronne, utilisé pour se rendre dans l'Union européenne (que vous pouvez utiliser jusqu'à quatre mois après la date de délivrance)
- *ou* -
- Un certificat de santé animale de Grande-Bretagne



## Espèces non indigènes envahissantes

Les espèces non indigènes envahissantes (INNS) constituent une menace pour l'environnement, l'économie et la santé publique de Guernesey. Elles ne peuvent donc pas être importées dans le Bailliage.

## Autres importations d'animaux

Les animaux qui ne répondent pas aux exigences du permis d'importation général devront obtenir un permis d'importation spécifique.



Pour plus d'informations, veuillez consulter :  
[www.gov.gg/otheranimalmovements](http://www.gov.gg/otheranimalmovements)  
ou scannez ce code QR.

# Alimentation électrique & plantes



## Aliments entrant à Guernesey en provenance du continent européen

Certains produits alimentaires d'origine animale peuvent être transportés dans vos bagages personnels s'ils sont destinés à un usage personnel. Actuellement, il n'existe aucune limite à l'importation de denrées alimentaires.



**Veillez noter que certains aliments peuvent être considérés comme des matières végétales "hautement prioritaires", comme les pommes de terre.**



Scannez ce code QR pour obtenir plus d'informations sur les plantes et les matériaux végétaux.

## Arrivée de plantes et de matériel végétal en provenance de l'UE continentale

**Les plantes et les produits végétaux doivent être soumis à une inspection douanière à leur arrivée dans le bailliage de Guernesey.**

Les voyageurs doivent présenter tous les végétaux et autres matériels végétaux “hautement prioritaires” à l’inspection et être munis de certificats phytosanitaires du pays d’origine.

Des certificats phytosanitaires seront exigés pour toutes les plantes et autres matériels végétaux “hautement prioritaires” contenus dans les bagages des passagers.

Pour de plus amples informations et pour informer l’inspecteur de la santé animale et végétale avant l’importation de ces marchandises, veuillez contacter le 01481 221161 ou [envhealth@gov.gg](mailto:envhealth@gov.gg).

**Si vous importez des plantes “hautement prioritaires” ou d’autres matériels végétaux et que vous n’avez pas de certificat phytosanitaire, vous devez jeter la marchandise dans le conteneur jaune au point rouge de la douane, sinon elle sera confisquée et détruite. Les plantes “hautement prioritaires” sont :**



Toutes les plantes



Tout le matériel végétal pour la plantation



Pommes de terre



Semences spécifiées pour l’ensemencement



Bois et grumes spécifiés

# Biens interdits



Il existe certaines marchandises que vous n'êtes pas autorisé à introduire dans le Bailliage de Guernesey, quel que soit votre lieu de départ. Ces marchandises sont appelées "marchandises interdites" et sont interdites.

## Ces marchandises comprennent :



Les **drogues illégales** telles que l'ecstasy, la cocaïne, l'héroïne et le LSD.

---



Les **armes offensives** telles que les couteaux à cran d'arrêt, les couteaux papillons, les coups de poing américains, les bâtons d'épée, les matraques, les étoiles de lancer, les épées de samouraï et certains équipements d'arts martiaux.

---



Les **sprays d'autodéfense** tels que le spray au poivre, le gaz CS, le macis, etc.

---



Les **appareils à chocs électriques**, comme les pistolets paralysants.

---

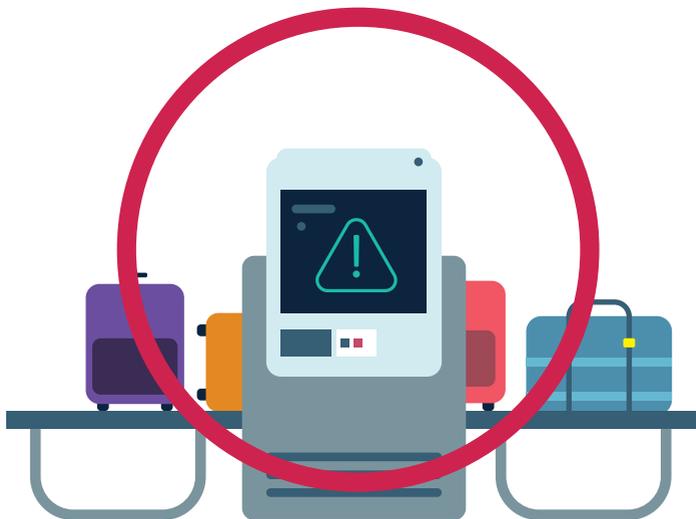


**Matériel indécent et obscène.**



**Les marchandises interdites seront saisies par la douane et vous pourrez être poursuivi en justice.**

# Marchandises soumises à restrictions



---

Certaines marchandises sont soumises à des restrictions et ne peuvent pas être (b) l'importation de tout bien dans le bailliage de Guernesey, à moins que la licence ou le permis approprié n'ait été obtenu avant l'importation.

Lorsque ces marchandises ne sont pas accompagnées des licences ou de l'autorisation d'importation appropriées, elles peuvent être saisies et détruites.

## Les marchandises soumises à des restrictions comprennent :



**Armes à feu et leurs composants**, munitions et explosifs (y compris les feux d'artifice).



**Les animaux.**



**Certains médicaments** - les médicaments délivrés sur ordonnance ne doivent pas être fournis pendant plus de trois mois au dosage spécifié sur l'ordonnance. Cela inclut les produits de cannabis médicinal. Des licences sont nécessaires si vous dépassez cette limite.



**L'argent liquide**, y compris les lingots, les chèques de voyage et les métaux précieux.



**Les espèces menacées d'extinction**, qu'elles soient vivantes ou mortes, y compris les produits qui en sont issus, tels que la fourrure, l'ivoire et le cuir de reptile. Des permis CITES sont nécessaires..



**Viande non cuite.**



**Plantes** - Toutes les plantes et autres matériaux végétaux.



**Les marchandises soumises à des restrictions doivent être déclarées au point rouge des douanes.**

[www.gov.gg/gba](http://www.gov.gg/gba)



Délivré en Q4 2021